



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 3.13

**Numéro de référence :** 2008-0890  
**Demande :** catégorie B, sous-catégories B2.1, B2.3, B2.4 (Nouvelles caractéristiques chimiques d'une PC – Garantie, Nature des produits de formulation et Proportion des produits de formulation) et B3.13 (Nouvelle étiquette de produit – Mises en garde)  
**Produit :** agent antimicrobien AMA 424-C  
**Numéro d'homologation :** 29739  
**Matières actives (m.a.) :** dazomet (DAZ)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 1905833

### But de la demande

Cette demande vise à homologuer l'agent antimicrobien AMA 424-C (AMA 424-C Antimicrobial Agent), un nouvel agent de préservation des matériaux contenant du dazomet, pour l'utilisation comme agent de préservation des matériaux pour les barbotines, les adhésifs, les enduits et les suspensions à viscosité élevée.

### Évaluation des propriétés chimiques

L'agent antimicrobien AMA 424-C est une solution contenant du dazomet à une concentration nominale de 24 %. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 1,15 g/cm<sup>3</sup> et un pH de 13,16. À l'exception de l'étude sur la stabilité à l'entreposage qui devait commencer en juillet 2009, les exigences en matière de données sur la chimie du produit sont remplies.

### Évaluation sanitaire

L'agent antimicrobien AMA 424-C est considéré comme légèrement toxique chez le rat par voie orale (DL<sub>50</sub> = 1 650 mg/kg), comme modérément toxique chez le lapin par voie cutanée (DL<sub>50</sub> = 900 mg/kg), et comme corrosif par inhalation. Il est corrosif pour les yeux et très irritant pour la peau chez le lapin. Il est également considéré comme un sensibilisant cutané potentiel.

Les utilisations proposées du dazomet ne devraient pas entraîner une augmentation de l'exposition professionnelle potentielle par rapport aux utilisations homologuées de la matière active, car le matériau à traiter, la dose d'application maximale et les méthodes d'application cadrent dans le profil d'emploi des produits actuellement homologués. D'après les données sur la toxicologie aiguë du produit proposé, le port d'un équipement de protection individuel est exigé, comme l'indique l'étiquette.

## Évaluation environnementale

Une évaluation environnementale n'a pas été réalisée, car aucune donnée environnementale additionnelle n'est requise à l'appui de l'homologation de l'agent antimicrobien AMA 424-C. La dose d'application proposée est équivalente ou plus faible que les doses actuellement homologuées pour le dazomet, et la matière active est déjà homologuée pour le même profil d'emploi.

## Évaluation de la valeur

Les données sur l'efficacité ont été soumises en vue de l'homologation de l'agent antimicrobien AMA 424-C à titre de nouvel agent de préservation des matériaux. Le dazomet sera utilisé pour la préservation des barbotines, des adhésifs, des enduits et des suspensions à viscosité élevée. Les données fournies appuient ces utilisations.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaires (ARLA) a examiné les renseignements dont elle disposait dans le cadre de la présente demande et a établi que l'homologation complète de l'agent antimicrobien AMA 424-C peut être appuyée.

## Références

### Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

| N° de l'ARLA | Référence   |
|--------------|---|
| 1624042      | 2008, Requested Chemistry Data, DACO: 3.0 CBI                           |
| 1624043      | 2008, AMA-424C Starting Materials, DACO: 3.2.1 CBI                      |
| 1624045      | 1997, AMA-424-C Analytical Methodology, DACO: 3.4.1 CBI                 |
| 1631330      | 1985, Storage Stability Study, DACO: 3.5.10 CBI                         |
| 1631331      | 2008, Waiver Request Dielectric Breakdown Voltage, DACO: 3.5.15 CBI     |
| 1759358      | 2000, Study relative to manufacturing methods for AMA-24, DACO: 3.2 CBI |
| 1759359      | 2009, Storage Stability Study Commitment, DACO: 3.5.10 CBI              |
| 1759361      | 1984, Acute Oral LD50, DACO: 4.6.1                                      |
| 1759362      | 1984, Acute Dermal LD50, DACO: 4.6.2                                    |
| 1759363      | 2009, DACO 4.6.3 Waiver Request, DACO: 4.6.3                            |
| 1759364      | 1984, Primary Eye Irritation, DACO: 4.6.4                               |
| 1759365      | 1984, Primary Dermal Irritation, DACO: 4.6.5                            |
| 1759366      | 2009, Dermal Sensitization Waiver Request, DACO: 4.6.6                  |
| 1624038      | 2008, Overview of Efficacy Studies submitted, DACO: 10.2                |
| 1624039      | 2003, Efficacy Studies using Dazomet Technical, DACO: 10.2.3.2(E)       |

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.